

10<sup>e</sup> réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique

Istanbul, Türkiye, 11 septembre 2023

**Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux**

**Ordre du jour provisoire annoté**

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs copies aux réunions et de ne pas demander de copies supplémentaires.

## Ordre du jour provisoire annoté

### Introduction

1. Conformément au programme de travail 2022-2023 du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/PAM) adopté par la 22<sup>e</sup> réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles, à Antalya, Türkiye, du 7 au 10 décembre 2021, le Secrétariat organise la 10<sup>e</sup> réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique, qui se tiendra, à l'aimable invitation du Gouvernement de Türkiye, le 11 septembre 2023, à Istanbul, Türkiye.
2. Les principaux objectifs de la réunion sont les suivants :
  - (i) Fournir des informations mises à jour sur l'état général de la mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique, en particulier depuis la 9<sup>e</sup> réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique, qui s'est tenue par vidéoconférence le 5 juillet 2022 ;
  - (ii) Examiner les principaux éléments d'un éventuel renouvellement de la feuille de route pour l'approche écosystémique et fournir au Secrétariat des orientations sur les prochaines étapes à suivre ;
  - (iii) Approuver le rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée en vue de la soumission de son résumé à la réunion des points focaux du PAM (Plan d'action pour la Méditerranée) et à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP23) ;
  - (iv) Examiner et approuver les mandats des groupes de correspondance sur la surveillance (CORMON), du Groupe de correspondance sur l'analyse économique et sociale (CORESA) et des groupes de travail en ligne, ainsi que le flux d'interaction entre l'approche écosystémique et les organes directeurs du PAM ;
  - (v) Examiner et approuver, le cas échéant, les propositions des groupes de correspondance sur la surveillance ou des points focaux des composantes du PAM concernant les critères d'évaluation.
3. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour faciliter les délibérations de la réunion.

### Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. Mme Tatjana Hema, coordinatrice du système du PNUE/PAM-Convention de Barcelone, ouvrira la réunion à 9 h 30 le 11 septembre 2023. Le représentant du pays hôte de la réunion prononcera également un discours d'ouverture.

### Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED WG.567/1/Rev.1 UNEP/MED WG.567/2
<b>Document d'information</b>	UNEP/MED WG.567/Inf.1

#### 2.1. Règlement intérieur de la réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique

5. Le Règlement intérieur des réunions et des conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles s'appliquera *mutatis mutandis* à la présente réunion (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).

2.2. *Élection des membres du bureau*

6. Sous réserve de l'article 20 du Règlement intérieur mentionné au paragraphe 2.a), les réunions éliront un président, trois vice-présidents et un rapporteur parmi les représentants des Parties contractantes.

2.3. *Adoption de l'ordre du jour provisoire*

7. Sous réserve de l'article 14 du Règlement intérieur mentionné au paragraphe 2, a), le projet d'ordre du jour, tel qu'il figure dans le document UNEP/MED WG.567/1/Rev.1 dans sa version annotée ainsi que le projet de calendrier figurant en annexe au présent document, seront examinés et soumis pour adoption aux membres de la réunion.

2.4. *Organisation des travaux*

8. Les discussions se dérouleront en sessions plénières, sous réserve de la décision de la réunion lors de l'adoption de l'ordre du jour provisoire.

9. L'interprétation simultanée en anglais et en français sera assurée pendant les réunions. Les documents de travail seront en anglais et en français.

10. Les sessions sont programmées de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30. Il est prévu que la réunion aborde tous les points de l'ordre du jour. Il est prévu de clôturer la réunion à 17 h 30 le 11 décembre 2023, après l'adoption de ses conclusions et recommandations.

**Point 3 de l'ordre du jour : Feuille de route de l'approche écosystémique, évaluation de la mise en œuvre et renouvellement**

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED WG.567/3 UNEP/MED WG.567/4
<b>Document d'information</b>	UNEP/MED WG.567/Inf.4 UNEP/MED WG.567/Inf.5 UNEP/MED WG.567/Inf.8

11. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat informera la réunion des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique au cours de l'exercice biennal actuel 2022-2023, en mettant l'accent sur les progrès accomplis depuis la 9<sup>e</sup> réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique (tenue par vidéoconférence, le 5 juillet 2022).

12. L'expert engagé par le Secrétariat pour entreprendre une évaluation indépendante de la mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique présentera ses principales conclusions, qui sont exposées dans le document intitulé « Examen de la mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique » (UNEP/MED WG.567/3), et fera le point des progrès globaux de la mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique depuis son adoption, en mettant l'accent sur les progrès accomplis depuis la 9<sup>e</sup> réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique (tenue par vidéoconférence, le 5 juillet 2022).

13. L'expert présentera également le document intitulé « Éléments pour une politique/ feuille de route de l'approche écosystémique renouvelées » (UNEP/MED WG.567/4), qui fournit des informations sur les principaux éléments proposés pour mener à bien l'éventuel renouvellement de la politique relative à la feuille de route pour l'approche écosystémique, pour examen et orientation par le Groupe de coordination de l'approche écosystémique.

14. Ces documents serviront de base aux discussions des membres du Groupe de coordination de l'approche écosystémique sur la nécessité de renouveler la feuille de route pour l'approche écosystémique, en tenant compte des principales évolutions pertinentes aux niveaux régional et mondiale pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique, ainsi que des succès et des lacunes de sa mise en œuvre, des enseignements tirés et d'autres éléments importants à prendre en compte dans le cadre d'un éventuel renouvellement de la feuille de route.

15. La réunion devrait examiner les principaux éléments d'un renouvellement de la feuille de route pour l'approche écosystémique, prendre note de ceux-ci et fournir des orientations au Secrétariat sur la marche à suivre.

16. La réunion devrait également identifier les principaux éléments des questions abordées au titre de ce point de l'ordre du jour à inclure dans un projet de décision du Groupe de coordination de l'approche écosystémique qui sera soumis à la réunion des points focaux du PAM.

**Point 4 de l'ordre du jour : Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (MED QSR 2023)**

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED WG.567/5
<b>Document d'information</b>	UNEP/MED WG.567/Inf.3; UNEP/MED WG.567/Inf.6 UNEP/MED WG.567/Inf.7; UNEP/MED WG.567/Inf.8 UNEP/MED WG.567/Inf.9; UNEP/MED WG.567/Inf.10 UNEP/MED WG.567/Inf.11; UNEP/MED WG.567/Inf.12 UNEP/MED WG.567/Inf.13; UNEP/MED WG.567/Inf.14 UNEP/MED WG.567/Inf.15; UNEP/MED WG.567/Inf.16

17. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document intitulé « Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (QSR MED 2023)/ Résumé analytique » (UNEP/MED WG.567/5), qui fournit les principales conclusions du rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée, tel qu'il a été examiné et approuvé par les réunions thématiques et intégrées des groupes de correspondance sur la surveillance tenues au cours de l'exercice biennal 2022-2023.

18. La réunion devrait approuver le résumé du rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée et fournir des orientations au Secrétariat pour sa soumission, le cas échéant, à la réunion des points focaux du PAM et à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 23).

19. La réunion devrait également identifier les principaux éléments des questions abordées au titre de ce point de l'ordre du jour à inclure dans un projet de décision du Groupe de coordination de l'approche écosystémique qui sera soumis à la réunion des points focaux du PAM.

**Point 5 de l'ordre du jour : Critères d'évaluation de l'IMAP (nouveaux / mis à jour)**

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED WG.567/6 UNEP/MED WG.567/7
<b>Document d'information</b>	UNEP/MED WG.567/Inf.8 UNEP/MED WG.567/Inf.12 UNEP/MED WG.567/Inf.14 UNEP/MED WG.567/Inf.16

20. Le Secrétariat présentera le document intitulé « Critères d'évaluation de l'IMAP nouveaux/mis à jour pour les éléments nutritifs, les contaminants et les déchets marins dans le cadre de la préparation du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (QSR MED 2023) (UNEP/MED WG.567/6), qui a été discuté en profondeur et approuvé, en tant que document évolutif, au cours des réunions respectives du Groupe de correspondance sur la surveillance de la pollution et des déchets marins ainsi

que de la réunion des points focaux du Programme pour l'évaluation et le contrôle de la pollution marine en mer Méditerranée (MED POL).

21. Le Secrétariat présentera également le document intitulé « Critères d'évaluation et document d'orientation pour l'application des critères d'évaluation de l'indicateur commun IMAP 16 » (UNEP/MED WG.567/7), qui a été approuvé par la réunion du Groupe de correspondance sur la surveillance du littoral et de l'hydrographie (Marseille, 28-29 mars 2023) en vue d'aider les Parties contractantes à définir le niveau de bon état écologique propre à leur pays par rapport à cet indicateur commun.

22. La réunion devrait approuver les critères d'évaluation nouveaux ou mis à jour présentés au titre de ce point de l'ordre du jour afin qu'ils soient soumis, le cas échéant, à l'examen de la réunion des points focaux du PAM et de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 23).

23. La réunion devrait également identifier les principaux éléments des questions abordées au titre de ce point de l'ordre du jour à inclure dans un projet de décision du Groupe de coordination de l'approche écosystémique qui sera soumis à la réunion des points focaux du PAM.

#### **Point 6 de l'ordre du jour : Mécanisme de gouvernance de l'approche écosystémique**

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED WG.567/8
<b>Document d'information</b>	UNEP/MED WG.567/Inf.7

24. Le Secrétariat présentera le document intitulé « Termes de référence des CORMON, CORESA et groupes de travail en ligne et flux d'interaction entre les organes directeurs de l'approche écosystémique et du PAM » (UNEP/MED WG.567/8), qui a été précédemment examiné par la 9<sup>e</sup> réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique (tenue par vidéoconférence le 5 juillet 2022), lequel a recommandé la soumission du document, révisé comme convenu par la réunion, pour examen par la 10<sup>e</sup> réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique, dans le but de préciser davantage le flux de travail entre les groupes de correspondance et d'autres organes décisionnels du système du PAM.

25. La réunion devrait examiner et approuver le mandat et le flux d'interaction entre l'approche écosystémique et les organes directeurs du PAM, qui seront utilisés par le Secrétariat et par les composantes du PAM.

26. La réunion devrait également identifier les principaux éléments des questions abordées au titre de ce point de l'ordre du jour à inclure dans un projet de décision du Groupe de coordination de l'approche écosystémique qui sera soumis à la réunion des points focaux du PAM.

#### **Point 7 de l'ordre du jour : Autres questions**

27. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion sera invitée à soulever et à examiner d'autres questions qui pourraient nécessiter une certaine attention, comme convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour.

#### **Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations**

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED WG.567/3 UNEP/MED WG.567/4 UNEP/MED WG.567/5 UNEP/MED WG.567/6
-----------------------------	--

	UNEP/MED WG.567/8 UNEP/MED WG.567/9
<b>Documents d'information</b>	UNEP/MED WG.567/Inf.3; UNEP/MED WG.567/Inf.4 UNEP/MED WG.567/Inf.5; UNEP/MED WG.567/Inf.6 UNEP/MED WG.567/Inf.8; UNEP/MED WG.567/Inf.17 UNEP/MED WG.567/Inf.18

28. Au titre de ce point de l'ordre du jour, sur la base des éléments identifiés au titre des points précédents de l'ordre du jour comme devant être inclus dans un projet de décision du Groupe de coordination de l'approche écosystémique à soumettre à la réunion des points focaux du PAM, la réunion examinera et approuvera le texte de ce projet de décision relatif à l'approche écosystémique pour sa soumission à la réunion des points focaux du PAM et, le cas échéant, à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 23).

29. La réunion examinera et adoptera également le projet de conclusions et de recommandations qui résultera des discussions, tel que préparé par le Rapporteur.

**Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion**

30. La présidence devrait clôturer la réunion le lundi 11 septembre 2023 à 17 h 30.

**CALENDRIER PROPOSÉ**

<b>Lundi 11 septembre 2023</b>		
<b>Heure</b>	<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Documents</b>
09 h 00 - 09 h 30	Inscription	
09 h 30 - 09 h 45	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion	
	Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux	UNEP/MED WG.567/1/Rev.1 UNEP/MED WG.567/2 UNEP/MED WG.567/Inf.1
09 h 45 – 11 h 00	Point 3 de l'ordre du jour : Feuille de route de l'approche écosystémique, évaluation de la mise en œuvre et renouvellement	UNEP/MED WG.567/3 UNEP/MED WG.567/4 UNEP/MED WG.567/Inf.4 UNEP/MED WG.567/Inf.5 UNEP/MED WG.567/Inf.8
11 h 00 - 12 h 30	Point 4 de l'ordre du jour : Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (MED QSR 2023)	UNEP/MED WG.567/5 UNEP/MED WG.567/Inf.3 UNEP/MED WG.567/Inf.6 UNEP/MED WG.567/Inf.7 UNEP/MED WG.567/Inf.8 UNEP/MED WG.567/Inf.9 UNEP/MED WG.567/Inf.10 UNEP/MED WG.567/Inf.11 UNEP/MED WG.567/Inf.12 UNEP/MED WG.567/Inf.13 UNEP/MED WG.567/Inf.14

		UNEP/MED WG.567/Inf.15 UNEP/MED WG.567/Inf.16
12 h 30 - 14 h 30	<i>Pause déjeuner</i>	
14 h 30 - 15 h 15	Point 5 de l'ordre du jour : Critères d'évaluation de l'IMAP (nouveaux / mis à jour)	UNEP/MED WG.567/6 UNEP/MED WG.567/7 UNEP/MED WG.567/Inf.8 UNEP/MED WG.567/Inf.12 UNEP/MED WG.567/Inf.14 UNEP/MED WG.567/Inf.16
15 h 15 - 16 h 00	Point 6 de l'ordre du jour : Mécanisme de gouvernance de l'approche écosystémique	UNEP/MED WG.567/9 UNEP/MED WG.567/Inf.7
16 h 00 - 16 h 30	Point 7 de l'ordre du jour : Autres questions	
16 h 30 - 17 h 30	Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations	UNEP/MED WG.567/3 UNEP/MED WG.567/4 UNEP/MED WG.567/5 UNEP/MED WG.567/6 UNEP/MED WG.567/8 UNEP/MED WG.567/9 UNEP/MED WG.567/Inf.3 UNEP/MED WG.567/Inf.4 UNEP/MED WG.567/Inf.5 UNEP/MED WG.567/Inf.6 UNEP/MED WG.567/Inf.8 UNEP/MED WG.567/Inf.17 UNEP/MED WG.567/Inf.18
17 - 30	Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion	